



JUN 21 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electromechanical Pulse Transmitters

APPLICANT / REQUÉRANT:

Canadian Meter Company
3037 Derry Rd., West
Milton, Ontario
L9T 2X6

MODEL(S) / MODÈLE(S):

VPK and VP / VPK et VP

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrologie légale, Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Émetteurs d'impulsions électromécaniques

MANUFACTURER / FABRICANT:

Canadian Meter Company
Milton, Ontario

RATING / CLASSEMENT:

See "Summary Description" / Voir "Description Sommaire".

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Canadian Meter volume pulser is available for residential-type and industrial meter registers, and can be supplied as a field retrofit kit (VPK) or factory installed (VP).

The basic components of the volume pulser are a two-pole or ten-pole ring magnet and an incapsulated reed switch. During gas flow, the magnet rotates adjacent to the reed switch, causing switch closures.

For front mounted registers, the switch is affixed to the register faceplate and a magnet replaces the proving dial hand on Imperial models or the speed counter dial hand on metric models. The magnet has a decal affixed to its face which provides a target pointer for proving.

The switch leads are routed to a 3-pin connector which is firmly secured to a bracket held by the register box screws. The provision of a rubber cap and internal seals make the connector environment resistant.

For vertically-mounted register, the switch is installed on a bracket which is attached to the register arm assembly and backplate. A magnet is located on the rear of the proving dial idler shaft.

The same 3-pin connector as used on the residential-type meter register is mounted on the register box backplate. The volume pulser can be supplied for either plastic or metal register boxes.

The kit assembly consist of a new register and register box assembly with the switch and plug assembly already hard wired into the unit.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'émetteur d'impulsions (volume) Canadian Meter convient aux enregistreurs de compteurs de types domestique et industriel et peut être fourni comme kit de mise à jour sur place (VPK) ou comme appareil installé à l'usine (VP).

Un aimant annulaire à deux pôles ou à dix pôles et un commutateur à lames encapsulé constituent les composants de base de l'émetteur d'impulsions. Pendant l'écoulement du gaz, l'aimant tourne à côté du commutateur à lames, ce qui entraîne la fermeture du commutateur.

Dans le cas des enregistreurs montés sur la façade des compteurs, le commutateur est fixé à la face avant de l'enregistreur et un aimant remplace l'aiguille du cadran d'étalonnage des modèles à affichage en unités du système de mesures anglais et l'aiguille du cadran du cinémomètre des modèles à affichage en unités SI (métriques). Une étiquette auto-adhésive est apposée sur la face de l'aimant et sert de cible aux fins d'étalonnage.

Les fils du commutateur sont acheminés vers un connecteur à 3 broches qui est solidement fixé à un support maintenu par les vis du boîtier de l'enregistreur. L'installation d'un capuchon en caoutchouc et de garnitures d'étanchéité internes permet au connecteur de résister aux conditions environnementales.

Dans le cas des enregistreurs montés verticalement, le commutateur est installé sur un support relié au bras de l'enregistreur et à la plaque arrière. Un aimant est installé sur la face arrière de l'axe de l'arbre intermédiaire du cadran d'étalonnage.

Le connecteur à 3 broches monté sur l'enregistreur de compteur de type domestique est installé sur la plaque arrière du boîtier de l'enregistreur. L'émetteur d'impulsions convient aux boîtiers d'enregistreurs en plastique ou en métal.

Le kit comprend un nouvel enregistreur et un boîtier d'enregistreur, le commutateur et la prise étant déjà câblés dans l'appareil.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'dSpecifications:

Form: "C" (Spdt)

Power: 3 W

Voltage: 28 V (dc) or 120 V (ac)

Current: 0.25 A

Breakdown Voltage: 200 V (min)

Marking Requirements:

Registers including VP or VPK pulsers have the following additional information marked on a badge attached to the top edge of the register box for front mount registers, and to the side surface of the register box for vertically-mounted registers.

- a) Volume per pulse
- b) Contact rating
- c) Approval number

Sealing:

Access to the pulse transmitter is effectively restricted when the register box is sealed to the meter.

DESCRIPTION SOMMAIRE:Caractéristiques:

Forme: "C" (unipolaire à deux directions)

Puissance: 3 W

Tension: 28 V (c.c.) ou 120 V (c.a.)

Courant: 0.25 A

Tension de claquage: 200 V (min.)

Exigences relatives au marquage:

Les renseignements supplémentaires suivants sont inscrits sur une plaque signalétique fixée au bord supérieur du boîtier d'enregistreur dans le cas des enregistreurs installés sur la façade des compteurs et à la surface latérale du boîtier d'enregistreur dans le cas des enregistreurs montés verticalement qui comportent les émetteurs d'impulsions VP ou VPK:

- a) Volume par impulsion
- b) Courant nominal des contacts
- c) Numéro d'approbation.

Plombage:

Une fois que le boîtier de l'enregistreur est plombé au compteur, il n'est plus possible d'accéder à l'émetteur d'impulsions.

APPROVAL:

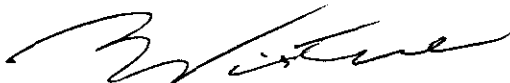
The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. The sealing and marking requirements are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Installation and use requirements are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Verification of conformity is required in addition to this approval for all metering devices excepting instrument transformers. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) de compteurs identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 9(4) de ladite Loi.

Le scellement, l'installation, le marquage, et l'utilisation des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Sauf dans le cas des transformateurs de mesure, une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



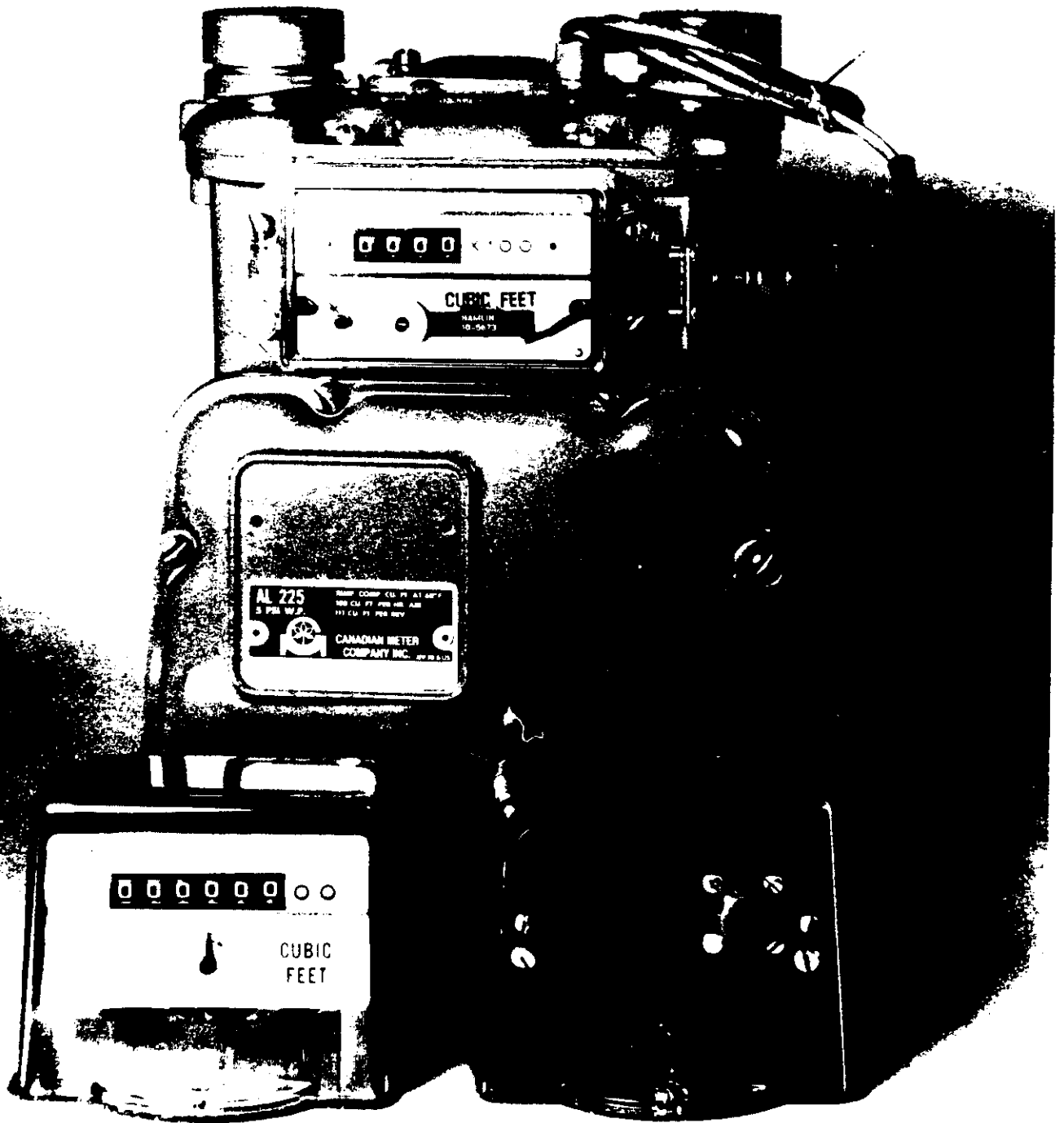
W.R. Virtue

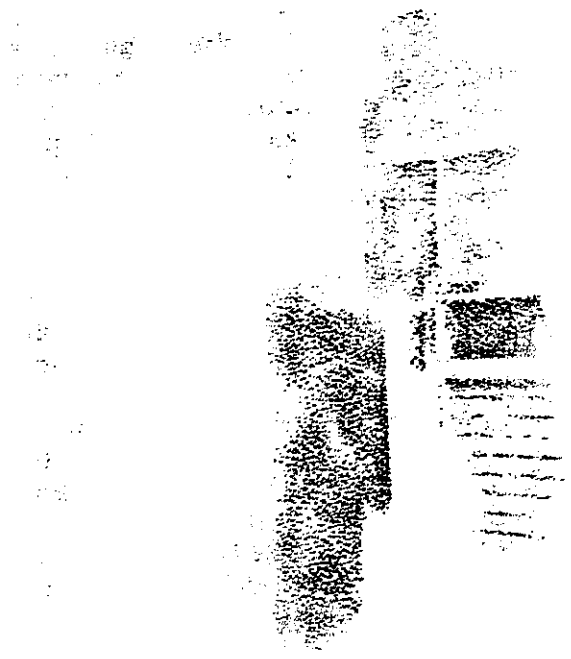
Chief,
Legal Metrology Laboratories

JUN 21 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale





10/20/20

